(Londres, 1816) — *Traité de l'incube ou du cauchemar* — le médecin A. Waller estime, au contraire, que les cauchemars proviennent de l'hyperacidité gastrique ; il les combattait donc en administrant du carbonate de potassium.

Le Moyen âge a créé force panacées aussi étranges qu'infaillibles d'effet. On les composait d'après l'expérience populaire, les observations individuelles, les notions astrologiques, les théories sur les « signatures » des plantes, etc. De nos jours encore, partout où les superstitions sont vivaces, on retrouve à chaque pas le contre-sortilège, avec ses amulettes, ses talismans et pentacles, ses pratiques et médications secrètes.

Quant à ceux pour qui le cauchemar s'explique par des causes exclusivement physiologiques, par exemple les psychologues du siècle passé, ils pensaient qu'on pouvait le provoquer expérimentalement et ainsi le débusquer de son repaire et le réduire à néant. On a tenté de provoquer délibérément des cauchemars, en faisant prendre au sujet telle position déterminée, ou en soumettant à une pression telle partie de son corps, etc. Mais, jamais, on n'est parvenu à provoquer telle teneur onirique donnée, correspondant à chaque expérience et réitérable à volonté. D'après la doctrine psychanalytique — notamment suivant J. Jones, qui voit dans les diverses formes de psychonévroses modernes et leurs divers symptômes les « descendants » des sorcières, lycanthropes, etc. d'autrefois — on ne peut être délivré du cauchemar et de ses affres, que si sa cause, c'est-à-dire le refoulement des pulsions sexuelles, découverte par la Psychanalyse, est exhibée au plein jour de la conscience.

Malgré son caractère bien moderne, la conception freudienne du cauchemar s'apparente pourtant, dans un certain sens, à l'antique conception qui attribuait à « Pan-Ephialte » la responsabilité du *pavor nocturnus* (anxiété nocturne), mais aussi le pouvoir d'en libérer ; la sensation de libération qui se substitue à l'angoisse mortelle peut être considérée, en effet, comme équivalente à la *réalisation d'un désir*. Pausanias rapporte, au II^e^ siècle après J.-C., qu'on éleva à Trézène, en Argolide, un sanctuaire à Pan, le Sauveur, parce qu'il avait révélé en songe, à un édile municipal, le traitement efficace pour combattre une terrible épidémie (Pausanias, II, 32, 6).

La croyance populaire, elle aussi, a toujours reconnu au démon du cauchemar, non seulement une action corruptrice, mais encore un pouvoir bienfaisant ; il pouvait, en effet, toujours révéler des secrets, par exemple la cachette d'un trésor, la formule d'un remède merveilleux. Ainsi, les démons du cauchemar ont eu le